



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ DU 15 JANVIER 2026 NOMMANT LES MEMBRES DE JURY DE L'EXAMEN
PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE
ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR LA SESSION 2026**

ACADÉMIE DE LYON

La rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

-Vu le code général de la fonction publique

-Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat ;

-Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat ;

-Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

-Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

-Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

-Vu l'arrêté du 5 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le jury chargé d'examiner les candidats à l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président de jury du concours : Monsieur François MULLETT
Secrétaire général – Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de l'Ain

Vice-Présidente de jury du concours : Madame Karine NATALE

Personnel de direction – Lycée La Martinière Diderot – Lyon

Membres de jury :

<u>NOM</u>	<u>PRÉNOM</u>	<u>CORPS</u>	<u>ÉTABLISSEMENT</u>	<u>CP</u>	<u>VILLE</u>
BONNARD	Julien	Administrateur de l'éducation nationale	Rectorat de l'Académie de Lyon	69007	Lyon
BOUDOUR	Florence	Attachée principale d'administration de l'Etat	Collège Martin Luther King	69780	Mions
CARNEVALI	Romain	Ingénieur d'études	Université Claude Bernard Lyon 1	69622	Villeurbanne
FLAMME	Lucien	Assistant ingénieur	Université Claude Bernard Lyon 1	69622	Villeurbanne
GIRAUD	Christèle	Personnel de direction	Lycée La Martinière Duchère	69009	Lyon
MONTFOLLET	Béatrice	Attachée d'administration de l'Etat	Université Claude Bernard Lyon 1	69622	Villeurbanne
VIEIRA DA SILVA	Annick	Attachée principale d'administration de l'Etat	Rectorat de l'Académie de Lyon	69007	Lyon

Suppléants :

BERNARD	Marianne	Attachée principale d'administration de l'Etat	Rectorat de l'Académie de Lyon	69007	Lyon
SIBOURG	Pierre	Ingénieur d'études hors classe	Rectorat de l'Académie de Lyon	69007	Lyon

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 15 janvier 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice des fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle